



## A destination du public

MAJ 06/01/2014

### FORFAIT HABITATION

Apporter une aide financière aux personnes âgées pour alléger leur charge en assurance habitation de leur résidence principale.

#### **CRITERES ET CONDITIONS :**

- Aide sous conditions de ressources
- Dossier complet à déposer avant : **le 31 décembre de l'année en cours**
- Montant du forfait : 100€ par an et par foyer
- Versement direct sur le compte bancaire du bénéficiaire

#### **PIECES ORIGINALES A PRESENTER A CHAQUE DEMANDE :**

- \* Livret de famille
- \* Justificatif de domicile récent (facture EDF, facture d'eau, quittance de loyer...)
- \* Dernier avis d'échéance de votre assurance habitation
- \* Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- \* Si vous êtes hébergé : Dernier avis d'imposition ou de non-imposition de l'hébergeant
- \* 1 RIB

**L'ensemble** des pièces est à retourner au CCAS.

**ccas@mairie-sp3c.fr**

